

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2026

<b>DELIBERATION N°CP2026- 06/1/5 DOSSIER N°7541</b>	<b>CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS - AVENANT N°2 ANNÉE 2026</b>
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS - AVENANT n°2 ANNÉE  
2026**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;  
VU la délibération n°CP2024-06/1/5 de la Commission permanente du 7 juin 2024 concernant la contractualisation entre l'Etat et le Département du Pacte Local des Solidarités ;  
VU le budget de l'exercice ;  
VU le rapport CP2026-06/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de valider le programme d'actions pour l'année 2026, joint en annexe à la présente délibération ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au « Contrat départemental des Solidarités », joint à la présente délibération, actant le soutien financier de l'État d'un montant de **225 622 €** réparti comme suit :
  - Axe « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance » : **86 000 €**
  - Axe « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits » : **78 500 €**
  - Axe « Construire une transition écologique » : **61 122 €**
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°2 au « Contrat départemental des Solidarités » pour la période 2024-2027 à venir avec l'État ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions et tous les documents y afférents avec les partenaires externes à la collectivité.

Pour l'ensemble des décisions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**